

# Espace V.T.T. de Figuerolles

## Consignes, recommandations et obligations

**Ce site est un lieu réservé à la pratique du V.T.T. sous ses formes les plus techniques.**

Sont autorisés à rouler, les V.T.T. de 26'', 24'', et 20'' en état de marche et adaptés à la discipline pratiquée.

- Les pistes vertes** peuvent être empruntées par **les pilotes débutants**.
- Les pistes bleues** peuvent être empruntées par **les pilotes initiés**.
- Les pistes rouges** peuvent être empruntées par **les pilotes expérimentés**.
- Les pistes noires** comportant des modules très techniques sont réservées **aux pilotes expérimentés** et encadrés par les moniteurs du club de V.T.T. de Martigues, en convention avec le Parc de Figuerolles.

**L'accès à l'espace V.T.T. est interdit :**

- aux piétons (sauf personnel de service),
- aux animaux domestiques, même tenus en laisse,
- aux vélos avec roulettes de stabilisation, aux tricycles et à tous véhicules à pédales destinés aux enfants.

Le port du casque et de gants longs est obligatoire sur tout le site.

Le port de protections de genoux est obligatoire sur les pistes à partir du niveau bleu.

Le casque intégral et une protection dorsale sont conseillés à partir du niveau rouge.

Sans la présence d'un moniteur du club de V.T.T. de Martigues, les enfants de moins de 11 ans et les utilisateurs débutants n'ont accès qu'aux zones d'initiation.

Le club de V.T.T. de Martigues n'est responsable sur le site que de ses adhérents et de ses stagiaires. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour une personne extérieure au club. Seules les personnes autorisées par le club de V.T.T. de Martigues, sont habilitées à encadrer des groupes sur l'espace V.T.T.

En cas d'affluence, les enfants de moins de 6 ans seront invités à quitter le site, pour la sécurité de tous.

Il est indispensable de respecter les sens de circulation et les « zones de danger ».

Il est dangereux de stationner sur les pistes ou de les couper.

Il est interdit à quiconque de modifier bosses, pistes, modules, barrières et signalisation.

Le club de V.T.T. de Martigues peut se réserver tout ou partie du site pour ses activités pendant une période déterminée. Il avertit les utilisateurs à l'avance par affichage sur place.

Le site peut être fermé pendant une période indéterminée pour diverses raisons : travaux d'entretien ou de réaménagement, intervention des secours, inondation, canicule, vent fort, risques d'incendie,...

Ces consignes, recommandations et obligations sont édictées pour que l'espace V.T.T. de Figuerolles fonctionne sereinement dans le respect du site, de ses pratiquants et des règles élémentaires de sécurité.

Toute infraction au présent règlement pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une expulsion des lieux par les agents du parc de Figuerolles, ainsi que par les membres du club de VTT de Martigues.